

LE MOBILIER URBAIN

(Signalétique, mobilier de repos et d'abri, de circulation, éclairage, bacs à fleurs et mobilier de propreté)

- Privilégier la simplicité, garante de discrétion, d'économie et de longévité.
- Tendre à une homogénéité de la ligne du mobilier. Une cohérence à travers les différents éléments permet de développer un caractère identitaire, valoriser une image de la ville ou du village (voire de l'intercommunalité). En présence de sites protégés, consulter l'Architecte des Bâtiments de France.
- Distinguer les espaces publics majeurs telle place d'église des espaces publics secondaires au caractère plus champêtre.
- Lorsqu'il s'agit d'éléments des espaces publics secondaires devant être peints ou lasurés (bois, béton) : retenir un vert qui sera repris sur les différents éléments : cohérence et unité de rigueur. Eviter le bois brun vernis au caractère plus montagnard que de la Limagne.
- Dans tous les cas, veiller à une localisation adaptée :
 - Le mobilier urbain est un service qui possède un caractère structurant de l'espace.
 - Préférer les alignements de mobiliers aux implantations anarchiques multipliant les emprises.
 - Intégrer si possible le mobilier dans des éléments existants : cela permet un gain de place et limite l'accumulation d'objets.
 - Réfléchir aux usages qui sont en vigueur, le mobilier doit répondre aux attentes des habitants.

LA SIGNALÉTIQUE

La signalétique permet de valoriser les potentiels du territoire et d'organiser l'information.

Elle doit être parfaitement lisible et discrète (prendre garde à la multiplication des logos).

Il est nécessaire également de tendre à une cohérence d'un bourg à l'autre. On pourra viser à une harmonie des modèles suivant les types de signalétique et les types d'espaces.

- la signalétique de services

Préférer des panneaux bas à lamelles horizontales sur fond brun ou vert bouteille et écritures blanches, ces modèles étant discrets et particulièrement lisibles.

Les disposer adossées à un mur et accompagnées de plantations.



- La signalétique de police

Tendre à une harmonisation de la signalétique de police pour laquelle l'envers du panneau et les mats seront traités en vert sur tout le territoire.

Aigueperse, au caractère urbain plus marqué, pourrait s'orienter vers une autre couleur (champagne, bronze, bordeaux...).



- La signalétique touristique

Envisager toute action à une échelle dépassant le territoire de la communauté de communes : rapprochement avec d'autres communautés (Randan, Ennezat, Maringues, Riom) dans le cadre de l'Organisme Local de Tourisme (OLT).

- signalétique touristique d'information dans les espaces publics majeurs :

Dans chaque commune, à un point stratégique (espace vert proche d'une intersection, entrée de bourg...), implanter un relais information services (RIS) avec armature bois peint ou lasuré en vert (en cohérence avec le reste du mobilier), couvert de tuiles plates carrées rouges. Une face comportera des indications communales, l'autre des indications intercommunales. La cartographie et les dessins pourront être réalisés par un artiste local ou un graphiste.



- signalétique patrimoniale :

Préférer les plaques murales, d'une composition identique sur tous les bâtiments patrimoniaux remarquables du territoire. Cette signalétique pourra servir de support à un circuit urbain touristique.



- signalétique d'itinéraires de randonnée :

De façon à permettre une homogénéité des équipements de randonnée à l'échelle du département, il est préférable de prendre en compte la Charte Signalétique de Randonnée du Puy de Dôme. Cette charte présente les différents types de signalétique, leur rôle et caractéristiques techniques.



- les panneaux d'information pour la vie associative :

Préférer les vitrines aux panneaux d'affichage libre : vitrine ouvrante à fond magnétique et vitre incassable.

Deux possibilités : une vitrine scellée sur un mur

une vitrine à piètement : dans ce cas, intégrer le pied au sol par des plantations.



LE MOBILIER DE REPOS ET D'ABRI

Privilégier un mobilier qui s'intégrera à l'environnement existant.

- abris bus en pierre ou parpaings crépis (attention à la couleur!) dans l'environnement bâti ; abris bus peint ou lasuré vert dans les espaces publics secondaires à proximité de végétation.
- les tables et bancs : préférer également un mobilier qui s'intégrera à l'environnement existant. Il est aussi envisageable d'opter pour le bois. Dans ce cas, choisir un bois clair et non brun verni.



LE MOBILIER DE CIRCULATION

- Distinguer Aigueperse des villages : bornes métalliques discrètes à Aigueperse, bornes en pierre calcaire ou granite au volume irrégulier pour les villages.



L'ECLAIRAGE

- La lumière n'est pas souvent prise en compte lors de la conception d'un espace public. Elle participe pourtant à la perception du lieu, à la compréhension d'un espace, à sa mise en valeur. Il est nécessaire ici de veiller à l'intensité de la lumière, à sa couleur et à son orientation.
- Veiller à choisir des candélabres dont les couleurs sont en accord avec le lieu d'implantation :
 - si l'environnement est végétal, préférer le vert
 - s'il est bâti, préférer une couleur en accord avec les façades (gris, champagne...)



LES BACS A FLEURS ET SUSPENSIONS

- Les limiter au maximum car ils participent à l'accumulation d'objets et n'ont pas un caractère rural. De plus, ils nécessitent des contraintes d'entretien et de coût.
- Eviter le mobilier bois dans les espaces publics principaux.



LE MOBILIER DE PROPRETE : POINTS PROPRES ET ORDURES MENAGERES

Le point propre est un élément important et symbolique au niveau local pour mettre en œuvre le développement durable.

C'est la raison pour laquelle il n'est pas utile de le dissimuler.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne faille pas s'inquiéter de sa bonne intégration au paysage.

Constitué de plusieurs bacs disposés en alignement, de formes et de couleurs différentes, le point propre ne peut s'intégrer par lui-même.

Les traiter au cas par cas :

- Changer de lieu d'implantation lorsque c'est nécessaire. Préférer l'implantation dans un espace public secondaire. Le point propre doit toutefois être visible, facilement accessible aux voitures et camions de ramassage, posé sur une dalle béton pour faciliter l'entretien ; consulter le règlement de collecte du Syndicat du Bois de l'Aumône chargé des ordures ménagères.
- Privilégier une intégration à l'existant
- User d'éléments d'intégration de type haies, murets, bardages (cache-conteneurs)

Haies : Utiliser la haie lorsqu'il existe à proximité un fond de végétation
Procéder de la même façon qu'avec une haie ornementale *voir fiche n° 13*
Penser à planter quelques arbustes persistants (buis, houx, laurier tin, laurier noble, chêne vert, troène, éléagnus)
Utiliser le fleurissement dans le cadre du concours VVF

Murets: Utiliser le muret lorsque l'implantation se fait dans un espace bien dessiné, aux alignements rigoureux

Bardage : Éviter les bardages trop hauts qui cacheraient complètement les bacs: d'une part, ceux-ci doivent être visibles, d'autre part, une grande dissimulation incite aux dépôts sauvages à côté des bacs.

Préférer les plantations de buissons contre les bardages.

Éviter l'aspect austère des bardages bois brut ou brun vernis (plus montagnard que limagnais), préférer un bardage peint ou lasuré en vert (à l'image du mobilier urbain présent dans l'espace public secondaire).

Éviter les couleurs saturées.

Dans tous les cas, penser à la composition d'ensemble.

Chercher une mise en rapport des bacs avec leur environnement



Eviter
l'implantation de
bacs dans des
espaces
incapables de les
accueillir.

Plutôt que :



Préférer :



Les ordures ménagères:
les poubelles seront
fondues dans
l'environnement végétal
ou disposées dans un
enfouissement dans les
parties bâties

